

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE  
COMTÉ DE ROUSSEAU

Séance extraordinaire du 16 janvier 2017

Séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Calixte tenue le 16 janvier 2017 à 20 h 00

**ORDRE DU JOUR**

**L'ordre du jour tel qu'il fût présenté dans l'avis de convocation, l'avis de convocation fut signifié à tous les membres du Conseil tel que requis par les dispositions du code municipal**

1. **Présences**
2. **Adoption des procès-verbaux**
3. **Nominations – Maires suppléants**
4. **Nomination d'un représentant de la municipalité à la Régie de Police de Montcalm**
5. **Nomination de deux représentants au sein de l'Office Municipal d'Habitation**
6. **Autorisation de paiement à Les Chaînes de traction Québec Ltée**
7. **Dons et subventions – Club Arc-en-Flèche**
8. **Dons et subventions – Centre de prévention du Suicide de Lanaudière**
9. **Vente de terrain – Matricule 7296-17-1051 (Lot 3 187 803)**
10. **Autorisation - Achat d'une caméra thermique pour le service des incendies**
11. **Avis de motion – Règlement # 618-2017 - Règlement décrétant un emprunt de 17 278 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 559-2011, 561-2011, 562-2011, 515-A-2011, 565-2011, 563-2011 et 564-2011**
12. **Chèques émis, paiements Internet et transferts bancaires**
13. **Comptes à payer**
14. **Période de questions**
15. **Levée de la séance**

1. **PRÉSENCES**

Son honneur le maire Louis-Charles Thouin préside la session à laquelle assistent Messieurs les conseillers Michel Jasmin, François Dodon, Denis Mantha, Jacques D. Granier et Normand Gouin.

Est absente : Madame la conseillère Myriam Bouchard.

Est aussi présente : Mme Liette Martel, directrice générale adjointe.

2017-01-16-013

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER MICHEL JASMIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 décembre et des séances extraordinaires du 19 décembre (budget) et du 19 décembre 2016 à 20 h 45 soient et sont acceptés tel qu'écrits au livre des délibérations.

2017-01-16-014

### **3. NOMINATIONS – MAIRES SUPPLÉANTS**

ATTENDU QU' en vertu de l'article 16 du code municipal, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant;

POUR CES MOTIFS,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER FRANÇOIS DODON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que les conseillers mentionnés ci-dessous soient et sont nommés à titre de maire suppléant pour les périodes suivantes :

- M. François Dodon      1er janvier 2017 au 28 février 2017
- M. Jacques D. Granier    1er mars 2017 au 30 avril 2017
- M. Normand Gouin      1er mai 2017 au 30 juin 2017
- M. Michel Jasmin        1er juillet 2017 au 31 août 2017
- M. Denis Mantha        1er septembre 2017 au 13 novembre 2017

2017-01-16-015

### **4. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ À LA RÉGIE DE POLICE DE MONTCALM**

ATTENDU QUE le maire est désigné d'office à siéger à la Régie de police de Montcalm;

ATTENDU QUE la Municipalité doit nommer un délégué pour siéger ;

POUR CES MOTIFS,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER JACQUES D. GRANIER, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que Monsieur le conseiller Michel Jasmin soit est mandaté à agir comme représentant de la Municipalité à la Régie de police de Montcalm, en présence du maire.

2017-01-16-016

### **5. NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS AU SEIN DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

ATTENDU QU' il y a lieu de renommer des représentants au sein de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2017;

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER DENIS MANTHA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que MM. François Dodon et Normand Gouin soient et sont nommés afin de siéger comme représentants au sein de l'Office municipal d'habitation.

2017-01-16-017

**6. AUTORISATION DE PAIEMENT À "LES CHÂÎNES DE TRACTION QUÉBEC LTÉE"**

ATTENDU QUE l'achat de chaînes et les pièces accessoires sont nécessaires afin d'équiper adéquatement nos camions de déneigements pour la saison hivernale;

ATTENDU QUE la facture totale excède 10 000 \$ et que les dépenses au-delà de 10 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER NORMAND GOUIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que ce conseil municipal approuve la dépense, et par le fait même autorise le paiement de la facture numéro 111429 au nom de «**Les chaînes de traction Québec Ltée**», au montant de 12 280.33 \$ (excluant les taxes applicables) pour l'achat de chaînes et des pièces accessoires.

Que cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

2017-01-16-018

**7. DONS ET SUBVENTIONS - CLUB ARC EN FLÈCHE**

ATTENDU QUE le club ARC EN FLÈCHE est un organisme à but non lucratif;

ATTENDU QUE le club ARC EN FLÈCHE existe depuis plus de 30 ans;

ATTENDU QU' une sollicitation financière a été demandée pour la saison 2017;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER MICHEL JASMIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Qu'il soit accordé au Club ARC EN FLÈCHE une subvention au montant de 500 \$, à titre de contribution financière afin de permettre au club ARC EN FLÈCHE d'atteindre ces objectifs pour la saison 2017.

2017-01-16-019

**8. DONS ET SUBVENTIONS- CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le Centre de prévention du suicide de Lanaudière (CPSL) est le seul organisme reconnu dans la région pour intervenir auprès de personnes ou de groupes aux prises avec un problème relié au suicide;

CONSIDÉRANT QUE le CPSL est un organisme communautaire à but non lucratif desservant la grande région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE cette année, en plus de procéder à la refonte de son site Internet, il compte donner plus d'ampleur au soutien qu'il offre aux proches des personnes en détresse, entre autres par son projet de rencontres s'adressant au réseau social des personnes suicidaires;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de prévention du suicide de Lanaudière à solliciter notre soutien financier afin de l'aider à mener à bien toutes leurs activités;

POUR CES MOTIFS,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER FRANÇOIS DODON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que la municipalité de Saint-Calixte accorde un montant de 250 \$ au Centre de Prévention du Suicide de Lanaudière afin de mener à bien toutes leurs activités tels que les services aux adultes et aux enfants endeuillés par suicide, la formation offerte aux intervenants de la région, le programme des sentinelles, la postvention après suicide, la Journée mondiale de prévention du suicide, la ligne d'intervention téléphonique 12h/24, 7j/7, etc.

2017-01-16-020

**9. VENTE DE TERRAIN - MATRICULE 7296-17-1051 (LOT 3 187 803)**

ATTENDU QUE la municipalité possède un terrain (droit de passage), non constructible, lot 3 187 803, situé sur la rue Masson et ayant une superficie de 170 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE Monsieur André-Pierre Lampron a présenté une offre d'achat pour acquérir ce terrain;

ATTENDU QUE le conseil accepte l'offre d'achat de M. Lampron conditionnellement à ce que l'acheteur s'engage à respecter toutes les servitudes de passage sur ce terrain;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER JACQUES D. GRANIER, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que la Municipalité de Saint-Calixte accepte de vendre, sans la garantie

légale, à M. André-Pierre Lampron, le terrain non constructible mentionné au préambule de la présente résolution, pour un montant de 500 \$ (taxes applicables en sus) et que la municipalité reconnait avoir reçu le paiement total et final incluant les taxes applicables.

Que les frais de notaire et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur.

Qu'une clause spéciale soit inscrite à l'acte de vente à l'effet que l'acheteur s'engage à respecter toutes les servitudes de passage sur ce terrain et à ne faire aucune objection devant quelques autorités que ce soit. Également, cette clause doit engager tout acquéreur éventuel.

Que M. le maire, Louis-Charles Thouin et le directeur général intérimaire, M. Philippe Riopelle, soient et sont mandatés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Calixte, le contrat à intervenir entre les parties, et ce, dans les 120 jours de la présente résolution.

Qu'à défaut de l'acquéreur de contracter devant notaire dans le délai prévu, la somme de 500 \$ restera acquise à la municipalité à titre de dommages et intérêts et le terrain sera remis en vente.

2017-01-16-021

#### **10. AUTORISATION - ACHAT D'UNE CAMÉRA THERMIQUE POUR LE SERVICE DES INCENDIES**

ATTENDU QUE le service des incendies désire faire l'acquisition d'une caméra thermique E6000 avec chargeur;

ATTENDU QUE cet achat a déjà été approuvé au budget 2017;

ATTENDU QUE cette dépense excède 10 000 \$ et que les dépenses au-delà de 10 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER NORMAND GOUIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que ce conseil municipal approuve la dépense, au montant de 10 342 \$ (incluant les taxes applicables) pour l'achat d'une caméra thermique E6000 avec chargeur.

**Que cette dépense soit payée à même le fonds de roulement amortit sur une période de 5 ans.**

AM-2017-01-16-02

#### **11. AVIS DE MOTION**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT # 618-2017 -RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 17 278 \$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 559-2011, 561-2011, 515-2004, 562-2011, 515-A-2011, 565-2011, 563-2011 ET 564-2011**

Je, Denis Mantha, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera présenté un règlement décrétant un emprunt de 17 278 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 559-2011, 561-2011, 515-2004, 562-2011, 515-A-2011, 565-2011, 563-2011 et 564-2011.

Je demande également dispense de lecture, et ce, conformément à la loi.

## **12. CHÈQUES ÉMIS, PAIEMENTS INTERNET ET TRANSFERTS BANCAIRES**

La directrice générale adjointe dépose la liste des chèques émis au montant de 845 893.57 \$, la liste des paiements effectués par paiement direct (Internet) au montant de 172 429.55 \$ ainsi que les paiements effectués par transferts bancaires – service de paie au montant de 244 017.27 \$ concernant les salaires du 20 novembre au 17 décembre 2016/quinzaine et du 1<sup>er</sup> décembre au 31 décembre 2016/mensuel.

### **a) Chèques émis**

La directrice générale adjointe dépose la liste des chèques émis au montant de 845 893.57 \$

<b>NO. CHÈQUE</b>	<b>NOM DU FOURNISSEURS</b>	<b>MONTANT</b>
10871	PETITE CAISSE (BUREAU )	369.84 \$
10872	THOUIN, LOUIS-CHARLES	1 073.29 \$
10873	PAROISSE B.S.E. EMILIE-GAMELIN	300.00 \$
10874	EXCAVATION MARC VILLENEUVE	308 051.59 \$
10875	EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC	224 270.44 \$
10876	CREDIT FORD CANADA	498.99 \$
10877	9247-2760 QUEBEC INC	746.61 \$
10878	DAIGNEAULT JACYNTHE	135.67 \$
10879	DOUVILLE ERIC, LAVOIE GENEVIEVE	970.45 \$
10880	DUBE SYLVIE	400.00 \$
10881	FRECHETTE CHANTALE	353.53 \$
10882	MARTEL MICHEL	78.94 \$
10883	OUELLETTE SERGE, MORIN DIANE	207.75 \$
10884	ANNULÉ	- \$
10885	RONDEAU PATRICIA	551.37 \$
10886	ALLARD, STACY	6.89 \$
10887	BEAUDOIN HURENS	25 524.45 \$
10888	CLUB MOTONEIGE BON-AIR INC.	500.00 \$
10889	CARA	500.00 \$
10890	DUNTON RAINVILLE	627.19 \$
10891	EQUIPE LAURENCE	2 414.48 \$
10892	LEBLANC ILLUMINATIONS-CANADA INC.	24 894.25 \$
10893	A25-LE LIEN INTELLIGENT	7.58 \$
10894	MAISON DES JEUNES DE SAINT- CALIXTE	647.24 \$
10895	LA MUTUELLE DES MUNICIPALITES DU QUEBEC	2 500.00 \$
10896	SERVICES DE CAFE VAN HOUTTE INC.	780.89 \$
10897	SMITH, STEPHANIE	17.99 \$
10898	SOCIETE D'HORTICULTURE ET D'ECO- LOGIE	60.00 \$
10899	SOLMATECH INC.	6 789.28 \$
10900	SUBWAY	200.00 \$
10901	TERRIEN, STEPHANIE	169.99 \$
10902	ROBITAILLE GERALD, PEPIN	50.81 \$
10903	SYNDICAT FONCTION PUBLIQUE VOI- RIE	7 142.05 \$
10904	9751416 CANADA INC.	720.00 \$
10905	FRONTEROTTA STEPHANE	400.00 \$

10906	COUCHE-TARD INC.	882.11 \$
10907	CROIX BLEUE MÉDARIE ASSURANCE COLLECTIVE	3 802.97 \$
10908	DUVAL, BERNARD M.	1 214.13 \$
10909	LES ENTREPRISES B. CHAMPAGNE INC.	10 117.80 \$
10910	LES ENTREPRISES NORDIK EAU INC.	5 288.85 \$
10911	GRANIER, MONIQUE	10.00 \$
10912	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	164.73 \$
10913	PETITE CAISSE (BIBLIOTHEQUE)	105.29 \$
10914	SERVICES DE CAFE VAN HOUTTE INC.	364.19 \$
10915	SMITH, STEPHANIE	63.15 \$
10916	S.P.C.A. LANAUDIÈRE BASSES-LAURENTIDES	1 546.83 \$
10917	TABLE DE CONCERTATION SOCIALE	30.47 \$
10918	THOUIN, LOUIS-CHARLES	1 515.11 \$
10919	ANNULÉ	- \$
10920	ANNULÉ	- \$
10921	ANNULÉ	- \$
10922	ANNULÉ	- \$
10923	ANNULÉ	- \$
10924	ANNULÉ	- \$
10925	ANNULÉ	- \$
10926	ANNULÉ	- \$
10927	ANNULÉ	- \$
10928	ANNULÉ	- \$
10929	ANNULÉ	- \$
10930	ANNULÉ	- \$
10931	ANNULÉ	- \$
10932	ANNULÉ	- \$
10933	ANNULÉ	- \$
10934	ANNULÉ	- \$
10935	ANNULÉ	- \$
10936	BOUCHARD GABRIEL, MARTEL ANNE-MARIE	400.00 \$
10937	ANNULÉ	- \$
10938	BOUCHARD, DANIELLE ET BELANGER, RENE	150.00 \$
10939	CENTRAIDE LANAUDIÈRE	1 478.00 \$
10940	CIBC WOOD GUNDY	1 738.70 \$
10941	ANNULÉ	- \$
10942	LES ENTREPRISES B. CHAMPAGNE INC.	10 462.73 \$
10943	EXCAVATION MARC VILLENEUVE	148 641.15 \$
10944	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	140.00 \$
10945	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	2.29 \$
10946	MINISTRE DES FINANCES	531.95 \$
10947	O.M.H. DE SAINT-CALIXTE	11 501.00 \$
10948	SSQ GROUPE FINANCIER	20 656.35 \$
10949	SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	923.07 \$
10950	SYNDICAT FONCTION PUBLIQUE BUREAU	572.71 \$
10951	SYNDICAT FONCTION PUBLIQUE VOIRIE	999.97 \$
10952	TECHNITRONIQUE Y.L. LTEE	23.00 \$
10953	ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES	250.00 \$
10954	COUCHE-TARD INC.	130.04 \$
10955	ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES	600.00 \$
10956	COUCHE-TARD INC.	7 633.66 \$
10957	STUDIO AMBIANCE	344.93 \$
10958	BOUCHARD, DANIELLE ET BELANGER, RENE	100.00 \$

10959	S.P.C.A. LANAUDIÈRE BASSES- LAURENTIDES	1 546.83 \$
		<b>845 893.57 \$</b>

- b) La directrice générale adjointe dépose la liste des paiements Internet au montant de 172 429.55 \$

AGENCE DU REVENU DU CANADA	41 652.36 \$
BELL CANADA	58.63 \$
BELL CANADA	133.37 \$
BELL MOBILITE	1 771.81 \$
CARRA	2 073.37 \$
CREDIT FORD CANADA	496.31 \$
FLEETCOR CANADA MASTERCARD	15 661.56 \$
HYDRO-QUEBEC	2 104.40 \$
HYDRO-QUEBEC	882.38 \$
HYDRO-QUEBEC	608.84 \$
HYDRO-QUEBEC	3 514.36 \$
HYDRO-QUEBEC	365.70 \$
HYDRO-QUEBEC	27.57 \$
HYDRO-QUEBEC	4 515.35 \$
HYDRO-QUEBEC	3 231.78 \$
HYDRO-QUEBEC	797.30 \$
LE FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS	2 844.00 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	53 557.91 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	33 854.15 \$
VIDEOTRON	152.37 \$
VISA DESJARDINS	529.91 \$
VISA DESJARDINS	1 520.86 \$
VISA DESJARDINS	1 670.27 \$
VISA DESJARDINS	404.99 \$
	<b>172 429.55 \$</b>

- c) La directrice générale adjointe dépose la liste des transferts bancaires – Service de la paie au montant de 194 531.34 \$ concernant les salaires du 20 novembre au 17 décembre 2016/quinzaine et du 1<sup>er</sup> décembre au 31 décembre 2016/mensuel.

Déposée le	Salaire du	Paie no	Montant
08-déc-16	20 novembre au 3 décembre 2016	25-quinzaine	148 361.26 \$
22-déc-16	4 décembre au 17 décembre 2016	26-quinzaine	84 311.17 \$
29-déc-16	1 <sup>er</sup> décembre au 31 décembre 2016	12-mensuel	11 344.84 \$
			<b>244 017.27 \$</b>

2017-01-16-022

## 9. COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER MICHEL JASMIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que la Municipalité de Saint-Calixte autorise la directrice générale adjointe à payer les comptes d'après la liste reproduite ci-jointe au montant de 210 353.76 \$.



NO. CHÈQUE	NOM DU FOURNISSEURS	MONTANT
10960	AREO-FEU	452.00 \$
10961	ASSOCIATION DES INGÉNIEURS MUNI- CIPAUX DU	97.73 \$
10962	ATELIER D'USINAGE TAC INC.	10.91 \$
10963	ATELIER HYDRAULUC	15.81 \$
10964	BURO PLUS	779.53 \$
10965	CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	591.67 \$
10966	LES CHAINES DE TRACTION QUEBEC LTEE	53.75 \$
10967	THIBAUT & ASSOCIÉS	2 379.79 \$
10968	COMNORD COMMUNICATION ENRG.	1 626.00 \$
10969	LES CONTROLES CT ENR.	908.30 \$
10970	COOPERATIVE AGRICOLE	206.29 \$
10971	LES COUSSINETS G.G. BEARING INC.	46.68 \$
10972	C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES INC.	361.89 \$
10973	DECORATION PAQUETTE & FILS INC.	180.77 \$
10974	DICOM FRET	354.99 \$
10975	DICOM EXPRESS	173.64 \$
10976	DISTRIBUTIONS YVES LEROUX	489.91 \$
10977	9309-9943 QUEBEC INC.	5 587.22 \$
10978	DUNTON RAINVILLE	15 445.91 \$
10979	EBI ENVIRONNEMENT INC.	8 048.25 \$
10980	EIJ EQUIPEMENT INDUSTRIEL JO- LIETTE	269.55 \$
10981	ELECTROMECCANO	4 006.42 \$
10982	LES ENTREPRISES C.BEDARD (1995) INC.	350.96 \$
10983	LES ENTREPRISES NORDIK EAU INC.	1 554.20 \$
10984	EQUIPEMENT BUREAU DES LAUREN- TIDES INC.	680.79 \$
10985	ANN	- \$
10986	L'EQUIPEUR	2 250.87 \$
10987	FAST T.R.A.C.	41.39 \$
10988	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	377.30 \$
10989	GARAGE DE MAC	168.74 \$
10990	GASTON R. LAFORTUNE INC.	1 261.81 \$
10991	GAUVIN EQUIPEMENT INC.	302.17 \$
10992	GAZ PROPANE RAINVILLE INC.	1 416.52 \$
10993	HITECH SOLUTION INFORMATIQUE	4 645.51 \$
10994	A. LAPIERRE GESTION DOCUMEN- TAIRE INC	5 173.88 \$
10995	LIBRAIRIE MARTIN EXPRESS	590.00 \$
10996	LIBRAIRIE LU-LU INC.	1 456.13 \$
10997	LITHOGRAPHIE S B INC.	463.24 \$
10998	LOCATION CELEFETE INC.	1 110.65 \$
10999	LOCATION DU NORD	576.77 \$
11000	LOISIR & SPORT LANAUDIÈRE	10.35 \$
11001	LUMIDAIRE INC.	1 902.78 \$
11002	LES MACHINERIES SAINT-JOVITE INC.	1 594.46 \$
11003	MACPEK INC.	480.87 \$
11004	MAK CONCEPT	1 430.00 \$
11005	MARCHE D. THERRIEN INC.	489.77 \$
11006	MARTECH INC.	106.36 \$
11007	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	1 842.81 \$
11008	MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CA- NADA) INC.	3 995.03 \$
11009	MUNICIPALITE REGIONALE COMTE DE MONTCALM	626.20 \$
11010	MUNICIPALITE DE STE-JULIENNE	456.75 \$
11011	ORKIN CANADA CORPORATION	131.65 \$

11012	PIECES D'AUTOS ST-CALIXTE 2011	7.18 \$
11013	ANNULÉ	- \$
11014	PIECES D'AUTO J.P. RACETTE INC.	1 013.73 \$
11015	PIECES D'AUTO R. THERIEN INC.	113.82 \$
11016	PLOMBERIE BREBEUF INC.	13 291.13 \$
11017	PORTES DE GARAGE DES LAUREN- TIDES	224.09 \$
11018	PRAXAIR	14.78 \$
11019	PRODUITS SANITAIRES DES PLAINES INC	438.05 \$
11020	PUROLATOR COURIER LTD.	26.04 \$
11021	QUINCAILLERIE T & L (PAYETTE)	146.15 \$
11022	RCI ENVIRONNEMENT INC.	8 952.85 \$
11023	R. LACROIX INC.	31.02 \$
11024	RP SERVICES PRO	94.17 \$
11025	SAMKO PARTY SERVICES	8 366.24 \$
11026	SERVICE DE PNEUS SARRAZIN INC.	3 523.84 \$
11027	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1 234.68 \$
11028	K + S SEL WINDSOR LTEE	10 801.22 \$
11029	STEPHAN ROY & ASS.	5 806.24 \$
11030	SUCRERIE DU DOMAINE	3 307.14 \$
11031	ANNULÉ	- \$
11032	TECHNO DIESEL INC.	2 368.74 \$
11033	TRANSPORT BENOIT CHARBONNEAU INC.	3 822.95 \$
11034	VITRO-VISION INC.	288.59 \$
11035	WASTE MANAGEMENT	11 775.69 \$
11036	WURTH CANADA LIMITEE	1 085.63 \$
11037	ANIMAGERIE	1 264.73 \$
11038	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	1 460.60 \$
11039	GROUPE TRIODE	1 745.32 \$
11040	HITECH SOLUTION INFORMATIQUE	8 048.25 \$
11041	MARCHE D. THERRIEN INC.	81.70 \$
11042	PG SOLUTIONS	27 956.19 \$
11043	PRAXAIR	461.57 \$
11044	STUDIO AMBIANCE	1 379.70 \$
11045	TECHNITRONIQUE Y.L. LTEE	41.39 \$
11046	ALAIN BENOIT TRANSPORT INC.	344.93 \$
11047	ATELIER HYDRAULUC	527.45 \$
11048	BOISVERT EXCAVATION	333.43 \$
11049	LES COUSSINETS G.G. BEARING INC.	36.61 \$
11050	GARAGE DE MAC	112.97 \$
11051	GAZ PROPANE RAINVILLE INC.	1 926.38 \$
11052	MARCHE D. THERRIEN INC.	12.05 \$
11053	PIECES D'AUTO J.P. RACETTE INC.	14.89 \$
11054	PIECES D'AUTO R. THERIEN INC.	352.22 \$
11055	PRODUITS SOUDAGES DES LAUREN- TIDES INC.	127.85 \$
11056	PRODUITS SANITAIRES DES PLAINES INC	415.11 \$
11057	9268-2103 QUEBEC INC.	491.52 \$
11058	QUINCAILLERIE T & L (PAYETTE)	80.46 \$
11059	REAL HUOT INC.	215.40 \$
11060	TECHNO DIESEL INC.	217.98 \$
11061	TRANSPORT BENOIT CHARBONNEAU INC.	3 900.81 \$
11062	WASTE MANAGEMENT	4 495.31 \$
		<b>210 353.76 \$</b>

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions furent posées par les personnes présentes dans la salle.

2017-01-16-023

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER DENIS MANTHA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que la séance soit levée à 20 h 26.

---

LOUIS-CHARLES THOUIN, MAIRE

---

LIETTE MARTEL, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE